

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 910

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 18

À l'alinéa 16, après le mot :

« que »,

insérer les mots :

« la préservation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.